



COVID-19

Les mesures complémentaires de soutien et d'accompagnement

Le confinement met à l'épreuve tous les parents. Parmi eux, certains connaissent des difficultés particulières et accrues, notamment les parents qui rencontraient déjà des problèmes éducatifs et les parents d'enfants handicapés avec des troubles aggravés par le confinement.

Pour répondre à ces difficultés, Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des Personnes handicapées, Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé et Claire Compagnon, déléguée interministérielle Autisme et troubles du neuro développement, invitent les parents qui le souhaitent et les professionnels qui cherchent des solutions innovantes pour accompagner les familles à expérimenter un programme de soutien à la parentalité en ligne qui vous est présenté dans cette nouvelle lettre. Le programme Triple P.

Vous trouverez également ci-après, un point situation concernant la reprise des activités du secteur petite enfance à compter du 11 mai 2020.


La solidarité en cette période de crise c'est aussi :

- ▶ le paiement décidé par le gouvernement d'une aide exceptionnelle versée automatiquement, une seule fois, à partir du 15 mai, aux familles et aux personnes les plus modestes ;
- ▶ des dispositifs locaux pour vous accompagner dans vos missions.

LES MESURES NATIONALES

LE GUIDE MINISTERIEL PETITE ENFANCE

Le « plan d'action du déconfinement pour les modes d'accueil du jeune enfant » vient de paraître.

Retrouvez-le ici → 

LE PROGRAMME TRIPLE P : PRATIQUES PARENTALES POSITIVES

Compte tenu des difficultés liées à la période de confinement, le gouvernement souhaite accompagner les familles en leur permettant d'accéder à des programmes de guidance parentale reconnus internationalement. Il propose la gratuité du programme Triple P jusqu'au 11 mai pour tous les parents qui souhaitent y participer.

Le programme de soutien à la parentalité « Triple P » est un programme validé par l'Organisation mondiale de la Santé, et les Nations Unies.

Cette offre de services s'ajoute et complète le plan d'actions de soutien à la parentalité lancé par Adrien Taquet en lien avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Le programme Triple P, comme Pratiques Parentales Positives, est un programme éducatif en ligne fondé sur les preuves. Ce système conçu pour renforcer les compétences des parents propose huit modules que chaque parent peut suivre à son propre rythme. Chaque module comporte des démonstrations vidéo de comportements et d'activités.

Si les règles de confinement ont été allégées pour les personnes handicapées, tous les débordements n'ont pas cessé, mettant à mal des parents qui n'ont pas toujours les bonnes méthodes et les bons mots pour abaisser le niveau de tension. Dans certains cas, les situations de « burn-out » parental nécessitent un accompagnement spécifique.

Ces difficultés se retrouvent également dans les familles qui bénéficient d'une aide éducative à domicile judiciaire ou administrative (AEMO, AED) dans la mesure où les interventions des professionnels de la protection de l'enfance ne peuvent s'organiser dans les mêmes conditions et avec la même régularité.



▶ Pour accéder [au programme](#)

▶ **L'accès aux contenus est gratuit pour toutes les familles jusqu'à la fin du confinement.** Après le 11 mai, les parents déjà inscrits pourront terminer le programme, les autres devront générer un abonnement payant.

L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE NATIONALE

Cette aide vise à soutenir les familles et les personnes fragilisées par la crise. **Elle sera versée le 15 mai par nos services à près de 130 000 foyers réunionnais, pour un montant d'environ 31 millions d'euros.**

Les foyers allocataires du RSA percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoutent 100 euros supplémentaires par enfant à charge :

- ▶ Personne seule ou en couple : 150 €
- ▶ Foyer avec un enfant : 250 €
- ▶ Foyer avec deux enfants : 350 €
- ▶ ...

Les familles bénéficiaires de l'Allocation de logement qui ne touchent pas le RSA bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans :

- ▶ Personne seule ou en couple avec un enfant : 100 €
- ▶ Personne seule ou en couple avec deux enfants : 200 €
- ▶ ...

Les allocataires n'ont aucune démarche à faire, le paiement est automatique. Les informations sont consultables sur caf.fr en cliquant [ICI](#)

LES MESURES LOCALES

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES ALSH

Vous trouverez dans le document de synthèse ci-après **un point de situation** concernant les mesures d'accompagnement et aides financières en faveur des acteurs de l'Action sociale. Pour y accéder →

MON COMPTE PARTENAIRE

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Coronavirus, le service CDAP (Consultation des données allocataires par les partenaires) reste opérationnel.

Les agents habilités à ce service, peuvent donc se connecter avec leurs identifiants depuis le www.caf.fr.



Il est à noter qu'en lien avec la mesure de confinement décidée par le Gouvernement et pendant toute sa durée uniquement, les utilisateurs de CDAP peuvent dans un souci de continuité de service et en cas de situation de télétravail, se connecter pour un usage professionnel à CDAP depuis des postes différents. A cette fin, aucune démarche particulière n'est à réaliser.

LA FICHE DEPARTEMENTALE DES RESSOURCES UTILES AUX PARENTS

Cette fiche vous a déjà été transmise avec notre précédente lettre adressée la semaine dernière. Elle a été mise à jour et intègre le programme Triple P, dans les éléments ressources mis à disposition des parents.

Vous trouverez la mise à jour de cette fiche sur la [page locale de la Caf de La Réunion](#), vous pouvez y accéder en cliquant [ICI](#).

Si vous avez mis en place une offre alternative et maintenu une action dans le champ de la parentalité, non recensé dans cette fiche ressources, merci de vous rapprocher de votre conseiller technique de secteur, afin que cette offre à destination des parents soit mise à jour.



Nos conseillers techniques maintiennent un contact rapproché avec le terrain, pour rester quotidiennement à l'écoute des préoccupations et des besoins de nos partenaires, mais également pour maintenir un niveau d'exigence indispensable pour faire face à cette situation sanitaire et sociale inédite.

Vous avez des questions ou des interrogations, **vos contacts habituels restent disponibles**. Si vous avez des difficultés à les joindre, nos services restent joignables par mail ou au 0.810.25.97.40 (0,06 € /min + prix d'un appel local). Un de nos conseillers prendra votre demande de contact.

LE GUIDE DES PRESTATIONS FAMILIALES (version DOM)

Consultable en ligne, le **Guide des Prestations mis à jour au 1^{er} avril 2020 est disponible sur caf.fr**. Ce guide est conçu pour être accessible facilement depuis un ordinateur, une tablette ou encore un smartphone, dans une **version interactive** : le lecteur peut au fil de sa lecture, cliquer sur les liens qui renvoient vers les services en ligne ou les pages dédiées du site caf.fr.

Cet outil destiné à faciliter la vie des futurs et actuels allocataires, permet d'avoir à disposition l'ensemble des modes de contacts existants : sur le site caf.fr, l'application mobile MonCompte, les actualités en ligne de sa Caf, l'accueil en rendez-vous ou par téléphone, les espaces numériques, ou encore sur le conseiller virtuel du site Caf.fr.



[Cliquez ici pour accéder au guide](#)

Découpé par thématiques, le Guide des Prestations permet de savoir, pour chaque situation de vie, les prestations auxquelles on peut prétendre, avec leurs derniers montants, les conditions et les démarches nécessaires :

- ▶ à l'arrivée d'un nouvel enfant ou en cas de congé parental ;
- ▶ lorsqu'on élève un ou plusieurs enfants ;
- ▶ si l'on paie un loyer ou un prêt avec des ressources modestes ;
- ▶ pour les salariés ou indépendants ;
- ▶ pour les personnes en situation de handicap ;
- ▶ lorsqu'on a des revenus modestes.

UN SERVICE D'ECOUTE POUR LES PROFESSIONNELS

Dans le contexte particulier de cette crise sanitaire, l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion et la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique Océan Indien, avec le soutien de l'ARS La Réunion, proposent un numéro d'appel gratuit de soutien médico-psychologique à la population, **mais également aux professionnels de santé et acteurs impliqués dans cette crise sanitaire qui en ressentent le besoin.**



- ▶ **0 800 200 840** (appel gratuit), du lundi au vendredi de 9h à 18h.

ET TOUJOURS, LE CENTRE DE LOISIRS EN LIGNE

Monenfant.fr, le portail internet des Caisses d'Allocations Familiales, accompagne les parents et propose une sélection d'activités sous la forme [d'un centre de loisirs en ligne](#).

Chaque jour, le programme d'une journée type, avec des idées d'activités à faire pour tous les âges, y compris pour les enfants en situation de handicap.

Les activités s'adaptent également aux différents moments de la journée, avec des recettes avant le déjeuner, des histoires à raconter pour les temps calmes, des activités manuelles pour l'après-midi ...

Les activités du portail sont réparties en six rubriques : « Découvrir », « Créer », « Jouer », « Lire et écouter », « Cuisiner », « Bouger et se détendre ».

Dans chaque rubrique, et sur l'ensemble du portail monenfant.fr, les parents trouveront également des conseils pour être accompagnés dans cette période délicate : des vidéos d'experts, des articles sur l'intérêt de la lecture pour les enfants ...

Egalement en ligne [le guide des parents confinés](#) avec 50 fiches pratiques.



Mon centre de loisirs à la maison

monenfant.fr